

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2019
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : le 1 avril 2019

En exercice : 12 Absents : 4

Présents : 8 Votants : 10

Membres présents : Mesdames Christiane PIRIOU, Marie-Pierre GAONAC'H, Valérie DEUIL ; Messieurs Michel LE DU, Jean-Jacques GUEGUEN, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Raymond MESSEGER

Membres absents : Monsieur Ronan GALLIOU

Membres absents excusés : Madame Hélène CHARLES

Procurations :

- Madame Gaëlle CANEVET donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GUEGUEN
- Monsieur Martial PEYRICHON donne procuration à Monsieur Jean L'HARIDON

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Didier LE BERRE

Lecture et approbation du compte-rendu du 04/03/2019.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2019.

1 - Votes des comptes de gestion 2018 du trésorier municipal

Lecture des comptes de gestion du Trésorier Municipal 2018 est faite et Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote de ces derniers.

1- A - Budget Principal

Fonctionnement

- Dépenses 539 334.7 €
- Recettes 705 923.37 €
- Résultat reporté + 110 528.3 €

Investissement

- Dépenses 233 921.86 €
- Recettes 282 154.71 €
- Résultat reporté + 417 241.21 €

Soit un **excédent** de fonctionnement de 277 116.97 € et un excédent d'investissement de 465 747.06 € et d'où un excédent global de 742 591.03 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal tels qu'ils ont été présentés

1 - B - Lotissement Clos du Dourlez

Fonctionnement

- Dépenses 268 703.66 €
- Recettes 260 998.66 €
- Résultat reporté 7 705 €

Investissement

- Dépenses 302 801.50 €
- Recettes 7 705 €
- Résultat reporté : 338 818.07 €

Soit un **excédent** d'investissement de 43 721.57 € d'où un excédent global de 43 721.57 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2018 du budget lotissement « Le Clos du Dourlez » tels qu'ils ont été présentés

2 - Vote des comptes administratifs 2018

Après lecture des comptes administratifs 2018, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder au vote de ces derniers, le Maire se retirant.

2 - A - Budget principal Commune

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	539 334.7 €	705 923,37 €	+ 166 588.67 €
(mandat et titres)	Section d'investissement	233 921.86 €	282 154.71 €	+ 48 232.85€

REPORTS DE L' EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		110 528,30 €
	Report en section d'investissement		417 241.21 €

RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
A REPORTER EN 2019	Section d'investissement	740 200 €	0.00 €

Soit un **excédent** de fonctionnement de 277 116.97 € et un **excédent** d'investissement de 465 474.06 €.

D'où un excédent global de 742 591.03 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget principal 2018 tels qu'il a été présenté

2 - B - Budget Lotissement Clos du Dourlez

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	268 705,66 €	260 998.66 €	-7 705 €
Section d'investissement	302 801.5 €	7705 €	- 295 096.5€

Report 2017 en section de fonctionnement	0.00 €	7 705 €
Report 2017 en section d'investissement	0.00 €	+338 818.07 €

La section de fonctionnement dégage un **excédent** de 0 € et la section d'investissement dégage un **excédent** de **43 721.57 €**.

D'où un excédent global de **43 721.57 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2018 tels qu'il a été présenté

3 -Vote des affectations de résultats 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote des affectations de résultats 2018 aux budgets primitifs 2019.

3 - A -Résultats du budget principal de la Commune

- en section de fonctionnement recettes
- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : + **127 116.97 €**.
- en section d'investissement recettes
- compte 001 : recettes d'investissement reporté : + **465 474.06 €** (automatiquement reporté en investissement).
- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : + **150 000 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat du budget principal 2018 tels qu'il a été présenté

3 - B -Résultats du budget lotissement « Le Clos du Dourlez »

- en section d'investissement recettes
- Compte 001 : excédent d'investissement reporté : + **43 721.57 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2018 tels qu'il a été présenté

4 -Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2019

Après avoir rappelé les taux d'imposition de 2018 et informé des taux proposés par la commission des finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces derniers, lesquels sont applicables pour l'exercice 2019.

Pour mémoire :

Taux d'imposition 2018 :

- taxe habitation : 18.41%
- taxe foncière sur bâti : 21.53%
- taxe foncière sur non bâti : 47.86%

Taux D'imposition 2019 :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - taxe habitation : | 18.41 % |
| - taxe foncière sur bâti : | 21.53 % |
| - taxe foncière sur non bâti : | 47.86 % |

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Applique les taux recommandés par la commission finances pour l'année 2019.

5 -Vote des budgets primitifs de l'exercice 2019 du budget principal et du budget lotissement

5 – A – Budget communal

Après avoir donné lecture des documents budgétaires et soumis le budget au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 de la commune tel qu'il suit :

Fonctionnement :

Dépenses totales : **786 634.97 €** dont dépenses réelles : **556 204.26 €** et dépenses d'ordre : **230 430.71 €**.

Recettes totales **786 634.97 €** dont recettes réelles : **659 518 €** et recettes reportées : **127 116.97 €**

Investissement :

Dépenses totales (réelles) : **1 124 504.77 €**

Recettes : **1 124 504.77 €** dont recettes réelles : **272 600 €**, recettes reportées : **465 474.06 €**, excédent de fonctionnement reporté : **150 000 €** et recettes d'ordre : **230 430.71€**

Total équilibré en dépenses et recettes de : 1 911 139.74 €.

5 – B – Budget lotissement « Le Clos du Dourlez »

Après avoir donné lecture des documents budgétaires et soumis le budget au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du lotissement « Le Clos du Dourlez » tel qu'il suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 206 379.53 €
- Recettes : 206 379.53 €

Investissement

- Dépenses : 147 443.49 €
- Recettes : 147 443.49 €

Total équilibré en dépenses et recettes de 353 823.02 €

6 – Aménagement des entrées et de la traversée du bourg : Choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part du lancement le 22 février dernier de la consultation relative à l'aménagement des entrées et de la traversée du bourg, procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 40 % pour le prix des prestations,
- 2- 60 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2019 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie le 28 mars 2019 et propose à l'assemblée délibérante, de retenir les entreprises ci-dessous, considérées comme les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

- pour le lot 1 – Voirie –Réseau d'eaux pluviales : l'entreprise COLAS situé 4 rue Rontgen, 2900 Quimper pour un montant de 238 052.95 € HT
- pour le lot 2 - Signalisation : l'entreprise HELIOS situé 3 rue Nicolas le Marie, 29500 Ergué-Gabéric pour un montant de 13 038.70 € HT
- pour le lot 3 – Aménagement paysager : l'entreprise BELLOCQ situé 8 avenue de Ti Douar, 29000 Quimper pour un montant de 20 898.35 € HT

Après délibération, le conseil municipal avec 9 voix pour et une abstention :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés et éventuels avenants

7 - Points divers

- Démarrage des travaux d'aménagement des entrées et de la traversée du bourg pour le 13 mai. Les travaux auront lieu sur une période de 9 à 11 semaines.
- Ecole : portes ouvertes le samedi 27 avril 2019 de 10 heures à midi.
- Projet cour : une présentation du projet mis en place par l'équipe périscolaire a été faite le dimanche 31 mars 2019 à Quimper. Les personnes présentes à la manifestation ont montré un fort intérêt pour ce projet.
- Terrain de football : des travaux vont être entrepris pour en améliorer la qualité
- Aire de boules : des travaux d'agrandissement vont être entrepris.
- Les travaux d'assainissement à Park Ar Verouri auront lieu fin 2019-courant 2020